



Rapporteur : M. MARTIN

47945

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Affectation du résultat de l'exercice 2022 - Budget principal - Budget annexe Gestion locative bâtiments biotechnologies - Budget annexe biodiversité et paysages

Le vendredi 30 juin 2023 à 09h33, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 13h00.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3211-1 et L. 3312-6 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs ;

Expose :

Comme le prévoit la réglementation budgétaire et comptable M52 et après constatation du résultat de fonctionnement au compte administratif, l'Assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement ; étant précisé que le résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. L'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2022 du budget principal et des budgets annexes est ainsi établie conformément aux présentations du compte de gestion et du compte administratif.

I. BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif 2022 du budget principal fait apparaître après intégration des mouvements réels et d'ordre et reprise des résultats antérieurs :

- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 161 430 984,33 €,
- Un besoin de financement de la section d'investissement de 102 480 671,69 €.

Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, il ressort un solde positif au budget principal de 58 950 312,64 €.

Aussi, le résultat de clôture de fonctionnement de 161 430 984,33 € sera affecté comme suit :

- 102 480 671,69 € à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (crédit compte 1068),
- Le solde de 58 950 312,64 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne codifiée 002).

II. BUDGET ANNEXE GESTION LOCATIVE BATIMENTS BIOTECHNOLOGIES

Le compte administratif 2022 du budget annexe Gestion locative bâtiments biotechnologies fait apparaître, après intégration des mouvements réels et d'ordre et reprise des résultats antérieurs :

- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 153 495,80 €,
- Une capacité de financement de la section d'investissement de 95 842,71 €.

Aussi, le résultat de clôture de fonctionnement de 153 495,80 € en excédent sera reporté à la section de fonctionnement (ligne codifiée 002) et l'excédent d'investissement de 95 842,71 € en recettes d'investissement (ligne codifiée 001) du budget annexe.

III. BUDGET ANNEXE BIODIVERSITE ET PAYSAGES

Le compte administratif 2022 du budget annexe Biodiversité et paysages fait apparaître après intégration des mouvements réels et d'ordre et reprise des résultats antérieurs :

- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 14 503 160,47 €,
- Un besoin de financement de la section d'investissement de 1 999 325,89 €.

Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, il ressort un solde positif au budget annexe de 12 503 834,58 €.

Par délibération du 10 février 2023, l'Assemblée départementale a procédé à une reprise anticipée des résultats du budget annexe Biodiversité et paysages dans son budget primitif 2023.

Le résultat de clôture de fonctionnement constaté de 14 503 160,47 € est affecté définitivement comme suit :

- 1 999 325,89 € à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (crédit compte 1068),
- Le solde de 12 503 834,58 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne codifiée 002).

Pour rappel l'affectation par anticipation prévoyait un excédent de fonctionnement reporté de 12.501.363,52 € et un besoin de financement en investissement de 2.001.796,95 €.

Il convient donc de procéder à la régularisation des crédits en décision modificative n° 1 - 2023.

Décide :

1) Pour le budget principal

- d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement d'un montant de 161 430 984,33 € ainsi :
 - . 102 480 671,69 € pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
 - . le solde de 58 950 312,64 € en excédent reporté à la section de fonctionnement.
- d'inscrire les crédits suivants en décision modificative n° 1 - 2023 :
 - . 102 480 671,69 € en recettes d'investissement au compte 1068,
 - . 58 950 312,64 € en recettes de fonctionnement sur la ligne codifiée 002.

2) Pour le budget annexe Gestion locative bâtiments biotechnologies

- d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement de 153 495,80 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne codifiée 002) et l'excédent d'investissement de 95 842,71 € en recettes d'investissement (ligne codifiée 001) du budget annexe.
- d'inscrire les crédits suivants en décision modificative n° 1 - 2023 :
 - . 153 495,80 € en recettes de fonctionnement sur la ligne codifiée 002,
 - . 95 842,71 € en recettes d'investissement sur la ligne codifiée 001.

3) Pour le budget annexe Biodiversité et paysages

- d'affecter définitivement le résultat de clôture de fonctionnement constaté de 14 503 160,47 € comme suit :
 - . 1 999 325,89 € pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
 - . 12 503 834,58 € en en excédent reporté à la section de fonctionnement.
- d'ajuster les crédits en décision modificative n° 1 - 2023 par rapport à ceux inscrits au Budget primitif 2023 dans le cadre de la reprise anticipé des résultats :
 - . - 2 471,06 € en recettes d'investissement au compte 1068,
 - . + 2 471,06 € en recettes de fonctionnement sur la ligne codifiée 002.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 4 juillet 2023

ID : AD20230179

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation